



ACCIDE - Non au 2ème incinérateur

LETTRE D'INFORMATION MAI 2010

Plan départemental

Malgré l'avis consultatif défavorable de l'enquêteur (voir encart), le PDEDMA a été adopté le 10 mai dernier par le Conseil Général de l'Oise. La majorité a voté **POUR** l'opposition a voté **CONTRE** sauf 2 élus (Ms Letellier et Lemaitre)

Ce PDEDMA vient donc remplacer celui obsolète de 1999.

A. Vasselle, ne va certainement pas s'en arrêter là, lui qui a demandé à modifier la loi Grenelle afin que son projet puisse voir le jour même s'il n'est pas inscrit dans le PDEDMA.

Un long bras de fer juridique va s'engager...

Résultats de l'enquête publique.

- 900 avis recueillis, au moins 700 sous l'impulsion de l'ACCIDE !.

- **90 % d'avis favorables.**

- **une dizaine d'avis ou d'observations défavorables.**

Conclusion de l'enquêteur :

AVIS DEFAVORABLE !

Lisez l'intégralité de l'avis d'ACCIDE ainsi que les conclusions de l'enquêteur sur <http://www.accide.fr>

Nos actions à venir

Le Symove justifie son projet sur le fait que les isariens ne seront pas capables de réduire leur déchets. Le préfet avance le même argument. Il faut leur démontrer qu'ils ont tort !

Nous agissons en ce sens avec diverses actions, entre autres :

- Opération STOP-PUB (voir plus bas).
- Opérations de sensibilisation sur emballages et suremballages dans les grandes surfaces locales.
- Promotion du compostage et du lombricompostage : bientôt une démonstration.
- Promotion des alternatives, et entre autre de la « Pesée Embarquée » auprès des élus locaux (voir au dos)

Le constat est simple, si nous ne réduisons pas le volume de nos déchets, nous aurons un incinérateur.

Certes peut-être pas en 2012, mais certainement dans les 5 ans qui suivent!

Si le NON a été massif, l'ACTION doit être le mot d'ordre. Action en faveur de la REDUCTION,

Une bataille juridique



2 recours en annulation déjà lancés par ACCIDE :

- Celui sur la délibération du 6 juin 2009, sur le choix du site d'implantation du projet.

- Celui sur la délibération du 09 juillet 2009, sur le principe de DSP (délégation de service public).

Nous travaillons déjà sur de futurs recours ou actions juridiques.

Ensemble agissons, et ainsi démontrons qu'ils ont tort !

Bien plus qu'une affiche qui fait peur à tous sauf au SYMOVE, nous vous proposons des alternatives **bien plus efficaces** pour le combat :

- Mettre un autocollant STOP-PUB de l'ACCIDE sur votre boîte aux lettres.
- Ne plus afficher un NON mais un OUI, OUI à la réduction, au recyclage, à la réutilisation, et continuer activement à améliorer le tri
- Mettre une affiche sur votre voiture et véhiculer l'information bien plus loin que Villers et alentours.

Demander l'autocollant et l'affiche sur contact@accide.fr ou par courrier.

Agissez activement en installant dans votre jardin un outil fantastique pour la réduction !

UN COMPOSTEUR
Réduction de votre poubelle de 30 % !



Déchets de cuisine, de jardin
Je composte, c'est plus malin



Construire un nouvel incinérateur aujourd'hui, c'est clamer aux quatre coins de la planète que l'on n'a pas l'intelligence nécessaire pour gérer le contenu de nos poubelles dans le respect de l'avenir des générations actuelles et futures! ». Paul Connet, professeur américain en toxicologie, spécialiste des dioxines.

La Pesée embarquée, solution efficace pour éviter l'incinérateur .

Qu'est-ce que la pesée embarquée?

Il s'agit d'une tarification incitative. Son montant est évalué selon la quantité de déchets résiduels jetés. Le principe est très simple :

**PLUS je trie mes déchets,
MOINS je paie**

Cette redevance établit un lien entre le comportement du citoyen et la facture.

Comme pour l'eau ou l'électricité, l'usager paie en fonction de sa consommation.

La redevance ne s'applique qu'aux ordures grises, c'est à dire celles ne pouvant être ni recyclées, ni compostées.

Elle encourage donc le citoyen à trier et à composter ses déchets.

Au final, plus l'usager réduit sa consommation de déchets, plus il trie et composte, moins il paye cher sa facture d'enlèvement .

En général, c'est assez radical : en l'espace d'un an, vous divisez par deux le volume de vos déchets.

Plus d'une vingtaine de collectivités en France l'ont déjà mise en place, avec succès.

Elle doit être aujourd'hui étendue et mise en place dans tout le département de l'Oise.

La redevance incitative n'est pas une taxe supplémentaire : Elle vient remplacer une taxe ou redevance d'enlèvement existante, Le citoyen est ainsi impliqué réellement dans la maîtrise des ses déchets et récompensé.

**Nos élus locaux ont là une solution dont les résultats sont déjà prouvés !
La balle est dans leur camps !**

La menace d'incinérateur serait alors définitivement écartée, à un moindre coût pour le contribuable , la collectivité, et l'environnement !

Comment cela marche ? : Chaque bac à ordures est équipé d'une puce électronique . Les bacs sont pesés avant d'être vidés dans le camion dans lequel un système informatique associe à chaque ménage le poids des ordures embarquées.



Le contribuable paie une part plus importante pour l'arrêt du camion et une part au poids de sa poubelle; ce qui invite les ménages à ne sortir que des bacs pleins et moins souvent.

Plus d'info sur <http://www.accide.fr>

Soutenez notre combat et nos actions - **ADHÉRER**



Remplissez le bulletin ci-joint, et envoyez-le ou déposez-le directement à l'adresse plus bas.

Nom

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Adresse mail@.....

ADHESION 10 € par famille.
(1 affiche et 1 autocollant offerts)

Règlement par chèque ou en espèces
(un reçu vous sera donné)

ACCIDE—11, rue de la libération
60134 Villers-Saint-Sépulcre.